

nale, les droites en ces termes : « Si vous étiez des hommes politiques, au lieu de repousser la main qui vous était tendue, au lieu de traiter d'énergumènes, au lieu de traiter d'une façon qui ne prouve que votre ignorance et votre aveuglement... ». A ces mots, la droite se dressa indignée et le président, M. Buffet, intervint : « J'invite l'orateur à expliquer sa pensée ». Elle était évidemment trop claire. Gambetta alors de commenter : « Messieurs, je supplie l'assemblée de croire que, quand j'ai parlé d'ignorance, je n'adressais pas une injure et ne voulais pas porter atteinte à l'intelligence individuelle de ses membres ».

Plusieurs membres à gauche. — « C'est évident ».

Gambetta. — « J'ai voulu dire que vous êtes entretenus par vos sophistes et vos écrivains habituels dans l'ignorance des hommes, des idées et des doctrines de la démocratie française. — « C'est cela, très bien et applaudissements à gauche ». — « J'ai voulu dire ensuite que c'est cette ignorance qui est la cause de vos fautes politiques... ». L'incident fut ainsi apaisé.

Le rôle du président en des cas identiques est fort délicat. En vain parfois fait-il la sourde oreille. Il est rappelé à l'attention par les réclamations de l'assemblée. Dans le compte rendu de la séance du 19 juin 1850, je lis : « *Plusieurs voix.* — On a prononcé le mot de mensonge. *Cris :* A l'ordre ! à l'ordre ! ». Le président s'en tire par cette phrase lapidaire : « On me dit qu'on a prononcé le mot de mensonge. Je ne veux pas le croire pour l'honneur de l'assemblée et pour l'honneur de celui qui l'a prononcé ».

Enfin voici notre proposition de loi votée point par point et dans l'ensemble. Depuis sa réunion, la Chambre actuelle a adopté plus de 1.000 projets ou propositions. Pour mener cela à bien, outre les 3.000 séances de commission dont j'ai parlé tout à l'heure, elle a tenu, cette session non comprise, 529 séances publiques qui, en tout, ont duré 1.971 heures, et chaque député a été amené à mettre 626 fois un bulletin dans l'urne. Il est vrai de dire qu'il faut défalquer le temps pris par les interpellations qui ont été discutées, sur les 552 qui ont été déposées. La proposition votée part pour le Sénat. Là, elle sera imprimée, distribuée, renvoyée devant la commission compétente, pourvue d'un rapporteur qui la dotera d'un rapport. Celui-ci imprimé et distribué sera mis à l'ordre du jour, adopté sans débats ou discuté en séance publique tout comme à la Chambre.